

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 8 avril 2008 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry et Guylaine Richer, MM. Michel Arcand et Pierre Bertrand, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Mmes Sylvie Boulanger, dir. serv. ress. hum. et Lyson Dompierre, dir. adj. serv. org. scol., M. Yvan Binette, dir. serv. ress. mat., ainsi que Mmes Estelle Labelle et Johanne Roy, MM. Normand Chalifoux, Daniel Legault, Jean Paquette et Stéphane Racine, commissaires.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-080408-2038

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 11 mars 2008.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-080408-2039

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Probation de gestionnaire;
- 4.1 Nomination de gestionnaire : recommandation du comité de sélection; (huis clos)
5. Services alimentaires dans nos établissements :
 - 5.1 Liste de prix unitaires maximums des aliments pour 2008-2009;

- 5.2 Liste des prix maximums des repas de cantine pour 2008-2009;
- 6. Travaux dans nos établissements :
 - 6.1 Amélioration de l'efficacité énergétique - nomination des professionnels en ingénierie;
 - 6.2 Réfection partielle de la toiture : école Prés fleuris – adjudication de contrat;
 - 6.3 Réfection de la marquise : école Prés fleuris – adjudication de contrat;
- 7. Mise à jour du répertoire des firmes professionnelles en architecture et en ingénierie;
- 8. Bail entre la ville de Mirabel et la CSSMI;
- 10.1 Calendrier politique 2009.

Adopté

PROBATION DE GESTIONNAIRE

La direction générale dépose son rapport sur la probation d'une gestionnaire. Elle indique que Mme Kateri St-André, coordonnatrice à la Direction du service de la formation générale des jeunes, a accompli cette étape avec succès.

HUIS CLOS

Résolution n^o CE-080408-2040

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 35.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n^o CE-080408-2041

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 40.

NOMINATION – DIRECTION ADJOINTE DE SERVICE

Résolution n^o CE-080408-2042

ATTENDU l'avis du concours ayant trait au poste de direction adjointe à la Direction du service des ressources matérielles;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE NOMMER M. Éric Tellier au poste de directeur adjoint à la Direction du service des ressources matérielles et que la date de nomination soit déterminée par la direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, M. Éric Tellier sera soumis à une période de probation d'une durée de un an.

Adopté

LISTE DES PRIX UNITAIRES MAXIMUMS DES ALIMENTS POUR 2008-2009

Résolution n° CE-080408-2043

ATTENDU l'article 7.3 de la politique sur les services alimentaires, stipulant que le comité exécutif approuve annuellement la liste des prix maximums des aliments offerts dans les écoles primaires et secondaires;

ATTENDU la politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU l'augmentation de l'indice des prix à la consommation au cours des 12 derniers mois;

ATTENDU les résultats des analyses effectuées pour déterminer les spécifications sur les aliments unitaires;

ATTENDU les discussions avec des concessionnaires et traiteurs;

Il est proposé par Mme José Bastien

D'ADOPTER la liste des prix unitaires maximums pour l'année scolaire 2008-2009, laquelle est versée au répertoire des présentes sous la cote 177, et de l'inclure dans le cadre de gestion de la politique sur les services alimentaires.

Adopté

LISTE DES PRIX MAXIMUMS DES REPAS DE CANTINE POUR 2008-2009

Résolution n° CE-080408-2044

ATTENDU l'article 7.3 de la politique sur les services alimentaires et la clause 10.4 des contrats de service de cantine, stipulant que le comité exécutif approuve annuellement la liste des prix maximums des repas offerts dans les écoles primaires et secondaires;

ATTENDU la politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU l'importance de promouvoir une saine alimentation, en favorisant les repas complets à prix modiques et constitués d'aliments de qualité supérieure;

ATTENDU l'augmentation de l'indice des prix à la consommation au cours des trois dernières années;

ATTENDU que les prix maximums des repas n'ont pas varié depuis juin 2005;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ÉTABLIR comme suit les prix maximums des repas dans les cantines scolaires pour 2008-2009 :

- 4,60 \$ pour cinq articles dans les trois écoles secondaires dont la cafétéria est autogérée par l'école (Polyvalente Deux-Montagnes, école secondaire d'Oka et école secondaire des Patriotes);
- 4,50 \$ pour cinq articles dans les autres écoles secondaires;
- 4,50 \$ pour trois articles dans les écoles primaires;
- 4,75 \$ pour quatre articles dans les écoles primaires.

Adopté

AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE – NOMINATION D'UN INGÉNIEUR

Résolution n° CE-080408-2045

ATTENDU qu'il y a lieu de préparer un rapport technique décrivant les mesures envisagées dans le cadre de projets d'économie d'énergie sur les bâtisses ciblées à la Commission scolaire;

ATTENDU l'article 14 de l'instruction n° 73-0175 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires;

ATTENDU le guide d'application de l'instruction du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires, adopté par le conseil des commissaires et plus spécifiquement, la grille d'évaluation;

ATTENDU que la Commission scolaire a invité certaines firmes d'ingénierie à déposer leur offre de services professionnels pour la préparation d'un rapport technique décrivant les mesures envisagées dans le cadre de projets d'économie d'énergie sur les bâtisses ciblées à la Commission scolaire;

ATTENDU le comité de sélection mis sur pied par la Commission scolaire (rés. n° CC-080122-2821);

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation (rés. n°^{os} CE-080122-2011 et CE-080211-2017);

ATTENDU les propositions reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RETENIR la firme d'ingénierie Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. pour la préparation d'un rapport technique décrivant les mesures envisagées dans le cadre de projets d'économie d'énergie sur les bâtisses ciblées à la Commission scolaire;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer le contrat à cet effet;

DE VERSER le rapport du comité de sélection au répertoire des présentes, sous la cote 178.

Adopté

RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE – ÉCOLE PRÉS FLEURIS

Résolution n° CE-080408-2046

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de François Grenon, Architecte;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection partielle de la toiture à l'école Prés fleuris à l'entrepreneur général Les Couvertures Dixmo ltée, pour la somme de 189 109, 64 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat.

Adopté

RÉFECTION DE LA MARQUISE – ÉCOLE PRÉS FLEURIS

Résolution n^o CE-080408-2047

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de François Grenon, Architecte;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection de la marquise à l'école Prés fleuris à l'entrepreneur général Construction Desormeaux et Bibeau inc., pour la somme de 121 758,26 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat.

Adopté

MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE DES FIRMES PROFESSIONNELLES

Résolution n^o CE-080408-2048

ATTENDU l'article 3.2.2 de la Politique d'approvisionnement de biens et de services;

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

DE PROCÉDER à la mise à jour du répertoire des firmes professionnelles en architecture et en ingénierie de la commission scolaire, en apportant les modifications suivantes :

À la partie II du répertoire (ingénierie)

Inscrire la firme **Ingéme! Experts-Conseils inc.**, dans la section « *Territoire de la Commission scolaire* »;

Inscrire la firme **Roche ltée, Groupe-conseil**, dans la section « *Hors territoire de la Commission scolaire* ».

Adopté

BAIL ENTRE LA VILLE DE MIRABEL ET LE CFAM - MODIFICATION

Résolution n^o CE-080408-2049

ATTENDU le bail intervenu le 4 novembre 1999 entre la Ville de Mirabel (Ville) et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) concernant le Centre de formation agricole de Mirabel (CFAM);

ATTENDU les négociations entre la Ville et le CFAM concernant la possibilité de soustraire une partie du terrain loué par la CSSMI au bénéfice de la Ville et la Corporation pour la protection de l'environnement de Mirabel;

ATTENDU que la proposition de la Ville n'affecte en rien les services rendus par le CFAM;

ATTENDU la volonté du CFAM d'accepter une telle modification du bail, dans la mesure où il conserve un droit de passage sur cette partie du terrain lui permettant d'accéder à ses autres terrains;

ATTENDU que la Ville assumera tous les frais reliés à cette modification du bail;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ACCEPTER la modification du bail proposée par la Ville de Mirabel, dans la mesure où la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles conserve un droit de passage sur le terrain rétrocédé;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pour donner effet aux présentes.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n^o CE-080408-2050

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 20 h 30.

Guylaine Richer, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général